

**DELIBERATION****N ° 2026-54****Publié le :****Objet :**

Renouvellement de la convention relative à l'accès et à l'intervention des bénévoles RCSC-CCFF sur les communes limitrophes

L'AN DEUX MILLE VINGT SIX ET LE TRENTE JUIN à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de Carcès, dûment convoqué, s'est réunie en session ordinaire au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain RAVANELLO, Maire de Carcès.

Conseillers municipaux en exercice :	27
Présents :	20
Absents :	
Excusés :	3
Procuration (s) :	4
Quorum nécessaire :	14

Monsieur Alain RAVANELLO, Maire, Présent

Adjointes municipaux présents :

BRISPOT John - HERBEL Joseph - TORRI Yvette - WASTEELS Dylan - PEYBERNES Colette - SCHMITT Patrick – GUIOT-PICQUART Sandrine

Conseillers municipaux présents :

DURAND Valérie – PRAEL Dominique – WAROUX Stanislas – MARCHÉ Sandrine
ROUSSEAU Milena – JANVIER Nathalie - STEFFAN Georges – CLÉMENT-PASSONI Marie – BRUN Karl – GARCIA Christine – CLAVIER Vincent – VERCELLONI David

Absents représentés :

CHIAPELLO Amandine a donné pouvoir à HERBEL Joseph
CORINO Pierre a donné pouvoir à VERCELLONI David
PRIEUR Stéphanie a donné pouvoir à CLAVIER Vincent
COMBIER Julie a donné pouvoir à GARCIA Christine

Absents excusés :

MONDON Dimitri
VERMAND Marie-Hélène
FERRETTO-REGGI Nicolas

Secrétaire de séance :

DURAND Valérie

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Le Maire rappelle que les communes du Var sont invitées à renforcer leur collaboration dans la lutte contre les incendies par la mobilisation des Réserves Communales de Sécurité Civile (RCSC) et des Comités Communaux Feux de Forêts (CCFF).

Pour assurer cette coordination, la commune peut conclure des conventions bilatérales avec les communes limitrophes autorisant l'accès et l'intervention des bénévoles RCSC-CCFF d'une commune sur le territoire des communes voisines pour assurer au mieux la protection de la forêt. Le modèle de convention est identique pour toutes les communes du Var.

La commune de Carcès renouvelle les conventions pour la nouvelle mandature avec les communes limitrophes suivantes :

- Vins sur Caramy
- Le Thoronet
- Cabasse
- Cotignac
- Montfort/Argens
- Le Val
- Entrecasteaux

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le projet de convention ci-annexé,

APRES EN AVOIR DELIBERE ET PROCEDE AU VOTE LE CONSEIL MUNICIPAL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- **DE RENOUVELER** les conventions avec les communes limitrophes pour la durée de la mandature 2026-2030.
- **DE DONNER** tous pouvoirs au Maire pour signer ces conventions et accomplir toutes démarches nécessaires.

Secrétaire de séance
Madame Valérie DURAND



Pour extrait conforme,

Le Maire

Monsieur Alain RAVANELLO

